

LA LETTRE DU CAD

Bulletin d'information du Centre d'Actions pour le Développement



LE CAD DÉNONCE UNE POLICE QUI TUE

À l'occasion d'une conférence de presse qui a réuni les familles des victimes, des journalistes et représentants des organisations de la société civile, le Centre d'Actions pour le Développement (CAD) a rendu public, le 12 mai 2023, une note de situation portant sur les crimes de la police envers la population sous le fallacieux prétexte de lutte contre le banditisme urbain. Trois cas de violation du droit fondamental à la vie, documentés entre février et avril 2023, ont ainsi été présentés au public. Il s'agit notamment d'un cas de torture ayant entraîné la mort d'un chauffeur de bus et de deux cas d'exécutions sommaires de deux jeunes hommes âgés de 23 et 26 ans. Ces crimes sont l'œuvre des hommes en uniforme pourtant garants de la sécurité publique. Cette triste réalité crée un climat de terreur et la police, en semant la mort, n'inspire plus que peur et désolation.

Les homicides et violences policières sont devenus monnaie courante puisqu'il suffit d'être « au mauvais endroit et au mauvais moment pour se retrouver dans la gueule du loup » comme l'affirme Trésor NZILA, Directeur Exécutif du CAD. Les agents de l'ordre et la hiérarchie policière voilent ces crimes derrière la lutte contre la délinquance urbaine. Bien que cette dernière soit devenue un phénomène redoutable, sa répression ne devrait pas se faire au détriment du droit. Contre ces actes qui vont à l'encontre de la législation en vigueur et des traités internationaux sur les droits de l'homme auxquels le Congo est partie prenante, l'inaction est ce qui caractérise les autorités en la matière. Un silence qui en dit plus sur la place que les dirigeants accordent à l'être humain et à la vie.

La présomption d'innocence, bien que reconnue dans la constitution du 15 octobre 2015 et dans la déclaration universelle des droits de l'homme, est foulée aux pieds. Le Gouvernement doit vite prendre ses responsabilités afin que la justice s'applique réellement.

La conférence de presse a été animée conjointement avec la Plateforme pour les droits humains et la démocratie.

Trésor NZILA

DANS CE NUMÉRO

LE CAD DÉNONCE UNE POLICE QUI TUE

VERS UNE LOI PROGRESSISTE EN RÉPUBLIQUE DU CONGO

KOUTOU : LE DROIT À L'ÉDUCATION MENACÉ

MAMBILI : À LA FRONTIÈRE DU DÉNI

LÉONARD MBARUSHA: UN DÉNI DU DROIT À LA VIE?

PRINCIPES FONDAMENTAUX DES DROITS HUMAINS

DESTRUCTION DES PLANTATIONS À MBOMO



CONGO: VERS UNE LOI PROGRESSISTE SUR LE RÉGIME DES MANIFESTATIONS



Le droit de manifester est un outil essentiel pour parvenir à des changements sérieux. Son efficacité a été démontrée tout au long de l'histoire des nations. En République du Congo, ce droit fondamental est continuellement attaqué et il n'est plus possible de manifester au Congo. La législation en vigueur, vieille de 61 ans, est le nœud gordien qui entrave l'exercice libre de ce droit fondamental. Depuis 1962, l'ordonnance n°62-28 du 23 octobre 1962 encore en vigueur n'a subi aucun amendement. Elle place le droit de manifester sous le régime de l'autorisation préalable car conçue avec l'intention manifeste d'interdire toute manifestation sur la voie publique. Son article premier stipule « les réunions sur la voie publique sont et demeurent interdites ». Par conséquent, toute demande d'autorisation est assortie d'un refus arguant systématiquement le risque de «trouble à l'ordre public». Cette question a été une des préoccupations principales à l'occasion du Forum pour la Démocratie organisé à Pointe-Noire en avril 2022. Les participants à cette rencontre citoyenne avaient recommandé au CAD d'initier un travail de plaidoyer pour faire évoluer la législation actuelle en la matière.

Pour donner suite à cette recommandation, le CAD a mis en place un groupe de travail réunissant syndicalistes, activistes, membres des organisations de la société civile, chercheurs, journalistes et juristes. Ce groupe de réflexion qui a travaillé pendant 5 semaines, a clôturé ses travaux le 23 mai passé. L'objectif était de produire une proposition de texte de loi progressiste qui consacre le passage du régime de l'autorisation préalable à celui de la déclaration préalable. En juillet prochain, le CAD entend organiser un atelier de validation qui intègre notre plan de plaidoyer.

Rophiel ESSEMOU

FORUM POUR LA DÉMOCRATIE: ÉTAPE DE NKAYI

Lancé en 2021, le FoDem est une initiative du Centre d'Actions pour le Développement (CAD). Il a pour objectif de faire face aux défis démocratiques et des droits humains dans le pays. Le troisième Forum pour la Démocratie et l'État de droit au Congo (FoDem) s'est tenu à Nkayi, principale ville du Département de la Bouenza, au sud du pays, le 15 avril dernier.



Vue des participants au Forum

Cette rencontre citoyenne a rassemblé, jeunes, représentants étatiques, de la société civile et partis politiques. Les échanges ont été centrés sur la connaissance des droits humains, la participation et l'engagement des citoyens de la ville de Nkayi dans la lutte pour la démocratie.

Le constat est le même pour les trois FoDem déjà organisés : le déclin de la démocratie et la consolidation de l'autoritarisme. A l'issue des travaux, quelques axes de travail ont été retenus : justice, accès à l'eau, espace civique et droits de travail. Ces axes constituent la feuille de route du Centre d'Actions pour le Développement pour la localité de Nkayi. Il a vu la participation d'une cinquantaine de personnes.

Monica NGALULA

ANNONCES

- Juin 2023: Atelier de validation du guide communautaire de surveillance des droits humains
- Juin 2023: Situation des droits humains au premier semestre 2023
- Juillet 2023: Atelier de validation projet de proposition de loi portant régime des manifestations au Congo



Koutou : le droit à l'éducation menacé



L'école primaire de Koutou

Situé dans le département du Kouilou, à 90 kilomètres de Pointe-Noire, le village Koutou connaît un abandon de l'école sans précédent. Le seul établissement scolaire du village est l'école primaire qui accueille pour cette année 160 élèves du CP1 en CM2. Des trois bâtiments qui constituent toute l'infrastructure scolaire, un seul, construit en bois, est opérationnel. Deux salles de classe et un bureau permettent d'en assurer le fonctionnement. La crise s'observe également dans la ressource humaine avec deux personnes pour tout le corps enseignant. La directrice de l'établissement s'occupe également de quatre niveaux, du CP1 au CE2, en plus du travail administratif. Monsieur MAHOLA Nazaire quant à lui est bénévole depuis 20 ans. Il est rémunéré par les cotisations des parents d'élèves qui s'élèvent à 100 francs CFA la semaine soit 16.000 francs CFA au maximum. Mais, depuis le début de l'année, il perçoit en moyenne 5.000 francs CFA la semaine car les parents ne parviennent malheureusement pas toujours à contribuer faute de moyens. Il s'occupe des deux classes du Cours moyrns (CM1 et CM2).

Le calvaire des habitants de Koutou n'est qu'une partie de la triste réalité que connaissent beaucoup de localités en République du Congo. Partout, sur toute l'étendue du territoire, l'État a délaissé le secteur de l'éducation. Ce faisant, les gouvernants violent le droit à l'éducation car l'accès à l'éducation et la gratuité de l'enseignement fondamental pour toute personne est un droit humain consacré par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Constitution du pays. Incapable d'achever la construction d'un seul bâtiment de cette école dont il est le maître d'ouvrage, le Gouvernement ne permet pas à chaque enfant de cette petite contrée d'étudier dans les meilleures conditions ni même de poursuivre les études secondaires. Seuls les habitants de Koutou font le strict nécessaire avec les moyens du bord pour la scolarisation des enfants car l'unique bâtiment en fonctionnement reste le fruit de la collaboration entre le village et la société Sintou Nkola Potasse. Les élèves, après l'obtention du CEPE, doivent parcourir 14 kilomètres à pied pour rejoindre le collège du village voisin, Nkola. Double calvaire pour ces enfants qui sont dans l'obligation de louer des maisons à Nkola quand il n'y a aucune famille ou connaissance pour les héberger pendant la semaine de cours. Il n'existe aucun système d'aide public.

Guerschom GOBOUANG

Mambili : à la frontière du déni

"Dernier filtrage", peut-on lire sur une pancarte accrochée à un petit bâtiment sans éclat à Mambili, village limitrophe des départements de la Cuvette et de la Sangha, qui sert de poste de contrôle des flux migratoires. Là-dedans sévit une corruption savamment entretenue au grand dam des usagers de la Route Nationale numéro 2. Loin de réguler les flux migratoires et contrer l'immigration clandestine, les gestionnaires de ce bureau de contrôle nourrissent à ciel ouvert leur vorace appétit d'argent. Tout véhicule de transport en commun sur la Nationale numéro 2 arrivé à ce poste doit stationner, et les passagers à bord sont contrôlés. Nationaux et étrangers, chacun doit présenter une pièce d'identité.



Poste de contrôle de Mambili

"L'étrangeté de la personne constitue un délit peu importe son statut (régulier ou irrégulier). La libre circulation des personnes et des biens est loin d'être effective malgré les engagements pris. Les montants à verser auprès des policiers sont arbitraires et varient selon la nationalité. En mission, un agent du Centre d'Actions pour le Développement (CAD) arrivé sur les lieux, refuse de présenter sa pièce d'identité, il est conduit à l'intérieur du poste de contrôle et assiste au racket sans pitié des passagers n'ayant pas leur pièce d'identité. La situation est très douloureuse pour les étrangers. Conscients de ce que les amendes pécuniaires infligées pour « défaut de pièce d'identité » sont illégales, ces policiers ne délivrent pas de reçu. Il est alors difficile d'évaluer les gains amassés. Ce poste est une véritable passoire. Les sans-papiers sont relâchés après le versement des sommes importantes d'argent. Notre collègue est néanmoins sorti de ce poste de contrôle après discussion, sans laisser un centime. L'illégalité dans laquelle opèrent ces agents de contrôles viole continuellement les droits des personnes en matière de libre circulation.

L'équipe de l'immigration sen poste depuis des années déjà a cultivé des mauvaises pratiques. Il est impératif que les autorités compétentes se saisissent de cette situation.

Trésor NZILA



Un déni du droit à la vie ?

M. Léonard Mbarusha, 63 ans, réfugié rwandais, est arbitrairement détenu à la prison de Brazzaville depuis 2015.

Il est très souffrant et sa santé nécessite des soins spécifiques. Son état de santé se dégrade fortement depuis qu'il est en détention, privé de soins médicaux adaptés. En lui refusant la liberté, les autorités congolaises semblent le condamner à mourir à petit feu dans les geôles.

Léonard Mbarusha a droit à la vie. Il faut lui garantir la possibilité de se soigner et reconstruire une vie digne et satisfaisante.



Léonard MBARUSHA, 63 ans.

Appui à la gouvernance locale: un atelier méthodologique du projet organisé



Vue des participants

Le Centre d'Actions pour le Développement a organisé le 12 avril 2023 un atelier visant à améliorer les approches méthodologiques pendant la mise en œuvre des activités du projet "Appui à la gouvernance locale et formation des élus en République du Congo" qu'il met en oeuvre avec l'appui financier du Fonds des Nations Unies pour la démocratie (FNUD). La collaboration avec les gestionnaires des collectivités locales et l'implication des citoyens étant les deux piliers porteurs du projet, cet atelier méthodologique a permis à l'équipe projet de s'inspirer des expériences d'autres organisations d'appui au développement qui accompagnent les collectivités locales.

D'abord, les participants ont souligné le déficit communicationnel entre les autorités locales, les élus locaux et

les populations; les capacités très faibles des élus locaux sur les questions des droits humains et de gouvernance démocratique. Ils ont ensuite déterminé les outils et approches collaboratifs qui seront utilisés pendant les activités du projet et validé les critères d'identification des points focaux avant de dresser une liste non exhaustive des textes légaux de protection des droits humains et de promotion de la bonne gouvernance.



Les participants en groupe de travail

L'atelier a réuni 15 participants dont 2 femmes issus des Organisations de la société civile, Organisations internationales et de l'Administration publique.

Dimitri SOBÉKÉLA



FORMER POUR LUTTER CONTRE LES ATTEINTES AUX DROIT HUMAINS



Vue des participants

Le CAD dispose désormais d'un bureau à Ouessou, chef-lieu du Département de la Sangha. Pour marquer sa présence, un plan d'activités a été élaboré. C'est dans ce cadre que le 23 avril dernier, il a été organisé avec le parquet de Ouessou une formation à laquelle ont pris part quelques acteurs de la chaîne pénale (agents de la force publique et responsables des agents assermentés des eaux et forêts). La formation a porté sur la protection catégorielle des droits de la personne humaine dans le cadre du système pénal, et a épinglé les cas des enfants, de la femme et des peuples autochtones. Leurs droits et spécificités sont souvent méconnus et cela est source d'atteintes à répétition soit par action ou omission.

Le CAD, dont le combat met au centre principalement la personne humaine, a co-animé avec le parquet de Ouessou cette formation dans le but de conscientiser les participants sur le caractère important du respect des lois et des droits humains.

Au total, 34 policiers et gendarmes venus de plusieurs localités ainsi que deux agents des parcs nationaux Odzala Kokoua et Nouabale Ndoki ont pris part à cette formation. Parvenir à un changement de pratiques au sein de la force publique et des corps paramilitaires à l'instar des écogardes est une affaire qui demande beaucoup de temps et un effort de composition avec d'autres. Dans ce travail de longue haleine, le CAD apporte sa modeste contribution en finançant des ateliers de formation. Malgré les résistances encore importantes, on note peu à peu un début de prise de conscience. Des témoignages indiquent que certains font maintenant attention et comprennent les risques qu'ils encourent lorsque les droits humains sont bafoués comme celui de se retrouver un jour face à la justice nationale ou internationale. Une formation ne suffit pas. Il faut un investissement dans la durée pour espérer un impact visible.

Glenn BOUKA

Principes fondamentaux des droits humains: que sont-ils?

Les droits humains sont des attributions légales guidées par un certain nombre de principes.

- **Égalité** : ce principe dit que tous les êtres humains doivent être traités de la même manière, avec la même considération, la même dignité, qu'ils disposent des mêmes droits. Ce principe exprime aussi la notion de respect de la dignité inhérente à tout être humain. C'est la base des droits humains. « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits » DUDH art.1^{er}.
- **Non-discrimination** : elle est une partie intégrale du concept d'égalité. Elle assure que personne ne se voit nier la protection des droits humains en raison de race, sexe, religion, opinion politique, origine... bref, aucune raison ne peut être invoquée pour justifier la discrimination.
- **Universalité** : elle indique que certaines valeurs morales et éthiques sont partagées dans toutes les régions du monde. Les gouvernements et les communautés devraient les reconnaître et les faire respecter. L'universalité des droits ne veut cependant pas dire qu'ils ne peuvent pas changer ou qu'ils sont vécus de la même manière par tout le monde.
- **Interdépendance** : on ne peut pas jouir pleinement d'un droit sans pouvoir exercer les autres. Par exemple, les progrès réalisés dans le domaine des droits civils et politiques favorisent l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels. Les droits humains sont liés les uns aux autres. La perte ou la violation d'un droit a des effets sur les autres droits.
- **Inaliénabilité** : les droits reconnus à chaque être humain ne peuvent pas être retirés, supprimés, cédés.

La suite des principes dans le prochain numéro.

REMERCIEMENTS

Le Centre d'Actions pour le Développement exprime sa gratitude à l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne pour son don effectué à notre bureau de liaison de Ouessou. Ce don composé essentiellement des meubles, mobiliers de bureaux et de documentation et des chaises contribue à l'efficacité organisationnelle et opérationnelle du CAD dans la contrée. Le CAD a fortement apprécié cette aide qui est une forme d'investissement pour la cause des droits humains.



Mbomo : Des champs dévastés en attente d'indemnisation

Champs dévastés, rareté de certains produits agricoles, à Mbomo, dans le département de la Cuvette-Ouest, les populations sont soumises à une rude épreuve face aux pachydermes. Lors d'une récente réunion, il nous a été rapporté plus de 2000 plaintes relatives à la dévastation des plantations enregistrées à la sous-préfecture. Ces plaintes n'ont jamais abouti. Une situation qui renforce davantage la précarité des victimes. « Le problème qui tient à cœur les communautés de Mbomo à 99 % est celui de la dévastation des plantations par des pachydermes et les agissements des éco-gardes dans leur lutte contre le braconnage ou la chasse illécite », lâche d'un ton courroucé un habitant du quartier Odouma lors d'une causerie-débat avec une équipe du Centre d'Actions pour le Développement (CAD) en avril dernier.

Dans cette localité d'environ 11.350 habitants, des plantations sont régulièrement dévastées causant ainsi la rareté même du manioc, l'un des aliments de base des habitants de la contrée. « De 2012 à ce jour, près de 2000 plaintes pour dévastation des champs seraient enregistrées à la sous-préfecture de Mbomo et demeurées impayées par les autorités responsables », a confié Henry OKOULIBEKA président de l'Union des Jeunes de Mbomo pour le Développement (UJMD). Pour certains citoyens de Mbomo interviewés, les autorités administratives et les gestionnaires du parc Odzala-kokoua accordent plus de la valeur aux éléphants qu'aux humains. « tout pour l'animal, rien pour l'homme », ont-ils répondu en chœur.

Par ailleurs, ils rapportent que les limites de la zone d'écodéveloppement de 10km pour la chasse, la cueillette, l'agriculture ne sont pas respectées. Ils estiment être comme des prisonniers dans leur propre village.

Pour tenter de porter tant soit peu des solutions au conflit homme-faune qui sévit dans la localité, les gestionnaires du parc national Odzala-Kokoua ont initié le projet « assurance champ » moyennant 2500 FCFA. Au cas où le champ d'un assuré est dévasté, les gestionnaires du parc octroient un forfait de 200.000FCFA pour la plantation dévastée. Un montant que les communautés jugent insignifiant.

Mais pour les communautés de Mbomo, la venue des ONG de défense des droits humains dans leur localité serait un élément majeur pour booster l'éveil de conscience. « Si le CAD vient pour nous réveiller les consciences afin qu'on défende mieux nos droits ça sera une bonne chose. Nous avons souvent des problèmes avec les gestionnaires du parc qui violent souvent nos droits », ont-elles fait savoir avant de poursuivre, « on espère que vous allez nous aider à entrer en possession des 5% des dividendes générées par le parc que les communautés de Mbomo devraient bénéficier.

Marien NZIKOU-MASSALA

Ce numéro a été réalisé avec le soutien de:



La Lettre du CAD

Auteur: Centre d'Actions pour le Développement

Directeur de publication: Trésor NZILA KENDET

Rédaction: Trésor NZILA, Dimitri SOBÉKÉLA, Monica NGALULA, Glenn BOUKA, Luce Bénédicte GANGOUÉ, Rophiel ESSEMOU, Guerschom GOBOUANG

Propriété: CAD



1620 avenue des 3 Martyrs, Batignolle
cadev.cg@gmail.com www.cad-cg.o

(00242) 05 533 07 63 / 06 607 20 2

@242CAD CAD Congo



Na Moni

« Na Moni », j'ai vu en français, est une application mobile qui permet de faciliter la documentation des violations des droits humains au Congo.

« Na Moni » donne la possibilité à toute personne témoin ou victime d'une violation des droits humains de faire une signalisation.
www.cad-cg.org